



Nicolas Langlois

La naissance de l'ancêtre Nicolas Langlois se situe vers 1641 à Yvetot dans l'ancienne province de la Normandie en France.

Nicolas a une vingtaine d'années lorsqu'il décide d'émigrer en Nouvelle-France où il arrive au plus tard en 1665. C'est aussi en cette année que se pointe à Québec le régiment de Carignan-Salières et que débarquent quelques centaines de colons, hommes et femmes.

Dans le premier recensement de la Nouvelle-France en février et mars 1666, Québec ne comptait alors que 547 habitants parmi lesquels figure le jeune Nicolas Langlois, 22 ans, tisserand domestique chez Louis Rouer de Villeray, conseiller au Conseil Souverain de la Nouvelle-France. À son arrivée au Québec, Nicolas a dû habiter chez Louis Rouer de Villeray.

On sait que le 20 mars 1667, le jeune Nicolas Langlois est au nombre des récipiendaires de concessions qu'octroie le seigneur Jean Bourdon. Les contrats rédigés ce jour-là par le notaire Romain Becquet ne peuvent rien nous apprendre car ils sont disparus des archives.

Dans un acte signé par Gilles Rageot daté du 31 mars 1672, il est fait mention d'un nouveau titre de concession accordé par Jean-François Bourdon. Ce titre paraît être la reconduction de celui accordé en 1667. Il y est question d'une terre de deux arpents de front sur quarante de profondeur, face au fleuve, terre principalement « com-plantée de haut bois » et sise entre

celles de Jean Le Picq et de Nicolas Silvestre. Détail important, le document précise que l'ancêtre Langlois occupe ce lot depuis 1670.

Le 14 octobre 1671, Nicolas Langlois se trouve chez Anne Gasnier, veuve de Jean Bourdon, à Québec, car il s'apprête à épouser une « fille du roi ». Le contrat de mariage, devant le notaire Becquet, révèle que Nicolas, habitant de Dombourg, est le fils de Charles Langlois et de Marie Cordier, du bourg d'Yvetot, archevêché de Rouen. Quant à Isabeau Cretel, fille de Guillaume Cretel et d'Anne Godefroy, elle vient de Saint-Maclou de Rouen. Les futurs époux sont originaires de la même région.

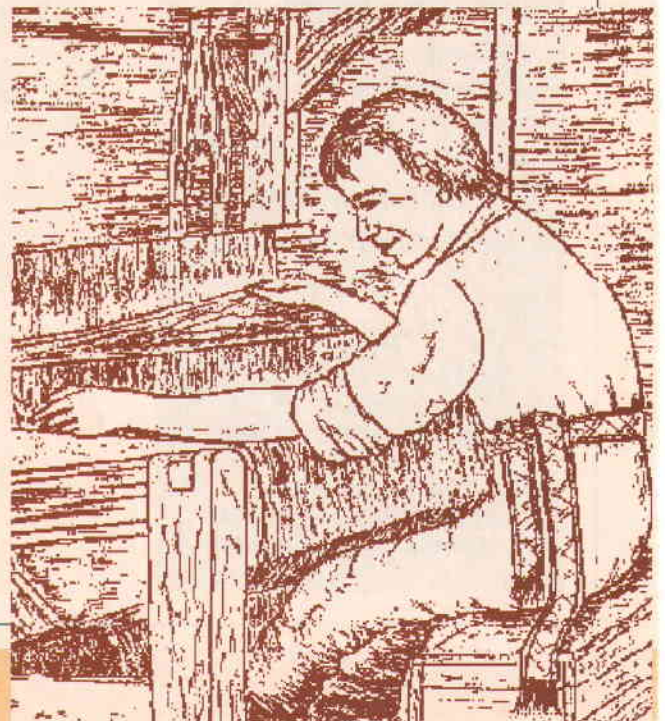
Nicolas et Isabeau (Elisabeth) se font donc promesse mutuelle de mariage, cette union devant être concrétisée le plus tôt possible « Sy Dieu et Nostre mère Ste Eglise y consentent ». Les futurs époux seront en communauté de « biens meubles acquests et conquests immeubles » dès le jour de leurs épousailles suivant la Coutume de Paris. Tous deux y vont d'une contribution de 300 livres, en plus de 50 livres dont le roi gratifie chacune de ses « filles ».

La cérémonie religieuse se déroule douze jours plus tard, soit le 26 octobre, en l'église Notre-Dame de Québec. La bénédiction nuptiale est donnée par le curé Henry de Bernière.

Le mariage est le départ d'une vie commune qui durera plus de trente-deux ans et qui sera scellée et consolidée à chacune des dix naissances qui suivront. Chez les Langlois, la vie semble s'être écoulée calme et sereine, n'étant troublée que par le chagrin de perdre cinq enfants en bas âge ou à l'âge de l'adolescence. Au recensement de 1681, Nicolas est dit âgé de 40 ans et sa femme de 32 ans. Le jeune couple élève une famille de six enfants : Claudine, Etienne, Françoise, Marie, Elisabeth et Nicolas.

Seize arpents de la terre de Dombourg sont exploités et un troupeau de quatre bêtes à cornes y broute l'herbe de la prairie. C'est dans la bonne moyenne des ménages de cette époque.

En 1693, l'ancêtre René Mezeray dit Nopces, trop âgé pour cultiver la terre dont a hérité sa femme, offre de la bailler à Nicolas qui accepte le



marché. Le contrat est conclu chez le notaire Louis Chambalon le 22 juin. L'acte révèle que Mezeray, habitant demeurant à Cap-Rouge, permet à Langlois « habitant de la seigneurie de Neuville et y demeurant », d'exploiter cette terre moyennant le paiement annuel de cens et rentes, dix minots « de bon bled froment de semences », quinze minots de mesteil et trois minots de pois blancs que Nicolas promet de fournir au bailleur. Il sera aussi permis à Langlois d'abattre un arpent de bois durant chacune des sept années et d'en disposer comme bon lui semblera.

Mezeray étant décédé en mars 1695, Nicolas est de nouveau convoqué par Louis Chambalon le 6 avril 1696 afin de modifier certaines modalités de la convention de 1693. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec ont été mandatées pour faire valoir les droits de Françoise-Violette Millot, devenue veuve une deuxième fois. Il est entendu que, pour les années qui restent au bail, Langlois donnera trente minots de blé, quinze de mesteil et trois de pois « rendables au moulin dud. lieu de Neuville ». Nicolas ne pourra plus abattre son arpent de bois par année: il devra se limiter au bois nécessaire pour son usage et celui de sa famille.

Elisabeth Cretel, épouse de l'ancêtre Nicolas, meurt au printemps de 1704 et le curé Jean Basset inscrit l'acte dans le registre paroissial.

Après le décès d'Elisabeth, Nicolas se sent de plus en plus préoccupé par la relève. Il a atteint la soixantaine. Il a passé près de trente-cinq ans à bûcher, essoucher, défricher, labourer, semer et récolter. Il a sans doute aussi pêché et chassé durant la saison morte. Ce dur labeur achève de saper ses énergies.

Le 15 octobre 1704, son fils Nicolas, âgé de 25 ans, promet

d'épouser Angélique de Serre, 21 ans, fille de défunts Antoine de Serre et Mathurine Bélanger, devant le notaire Chambalon.

L'ancêtre profite de la même occasion pour faire ratifier, par contrat passé devant le même notaire, la donation de tous ses biens au futur époux. Il a, pour ce faire, le consentement de tous les membres de la famille. Cette donation comprend la terre sise entre les habitations de Jean Catelan (ancienne propriété de Jean Le Picq) et de Nicolas Silvestre, les bâtiments, circonstances et dépendances, deux bœufs, quatre vaches, deux taures, trois veaux, un jeune cheval, trois cochons, tous les meubles et ustensiles, en somme tout ce qui a appartenu à la communauté qui a existé entre Nicolas Langlois (père) et la défunte Cretel, sa femme, à la condition que le donataire se charge de payer les cens et rentes, de rembourser les dettes et de loger, blanchir et entretenir son père. Une clause permet même à celui-ci de se retirer dans une petite maison s'il le juge à propos.

Le mariage de Nicolas (fils) célébré à Neuville le 20 octobre durera à peine une décennie. Nicolas (père) survivra à son fils Nicolas plusieurs années. Le 15 novembre 1714, à la requête d'Angélique de Serre, tutrice de ses quatre enfants mineurs, le notaire Hornay de Laneuille dresse l'inventaire des biens du défunt.

L'ancêtre Nicolas Langlois a vécu jusqu'à un âge avancé, après avoir vu naître la plupart de ses petits-enfants. Le curé Joseph-Thierry Hazeur inscrit dans la marge du registre paroissial: « Enterrement du bonhomme Langlois ». Puis il rédige les quelques mots suivants: « le 13e octobre 1721 a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le bonhomme Nicolas Langlois âgé de 81 ans après avoir reçu tous les sacrements. Requiescat in pace. »



Église St-Pierre d'Yvetot.

Des cinq fils et cinq filles de Nicolas Langlois et d'Elizabeth Cretel seulement cinq parviendront à l'âge adulte et feront souche...

- Claudine, née le 11 décembre 1672
- Etienne, né le 16 décembre 1673
- Isabelle, née le 23 mars 1677
- Nicolas, né le 19 juin 1676
- Marie-Madeleine, née le 15 février 1681

Une plaque de bronze en l'honneur de Nicolas Langlois et Elisabeth Cretel est installée en mai 1992, sur la ferme de Fernand Langlois à Neuville.

*Source: Collection
« Nos Ancêtres »*

*Dictionnaire généalogique de
Michel Langlois*

Sites Internet: <http://www.genealogy.com/users/l/a/n/Richard-Langlois-/PHOTO/0005photo.html>

Correction:

Dans le texte sur l'ancêtre Michel Chrétien dit Lebrun publié en février 2010, vous auriez dû lire:

Marie Meunier décédée le 28 août 1698 à St-Charles-Borromée à Charlesbourg.